

Le Paradoxe de la Coopération Interinstitutionnelle

-

Une Expérience Vécue

Brig General Tim Ba-Taa-Banah, PhD

Ghana

tifucro@gmail.com



Introduction

- La fourniture de services de sécurité pour la survie des États et le confort des citoyens est assurée par une multitude d'agences.
- Les acteurs ne se limitent pas aux seules institutions étatiques. Les acteurs non étatiques jouent également divers rôles dans ce secteur.
 - La rareté des ressources, la fluidité des menaces, la fugacité du temps.
- La synergie nécessite l'harmonie/la coopération des agents, mais est-ce une évidence ? C'est là que réside le **paradoxe**.
- Chacun s'efforce d'être plus assertif, ce qui est un recours naturel.

Coopération Interinstitutionnelle

- Comment les institutions chargées de la sécurité coordonnent leurs actions, coopèrent et s'engagent dans une concurrence saine pour maintenir la sécurité, faire respecter la loi et maintenir l'ordre public face aux menaces.
- Plus précisément pour la lutte contre le terrorisme : comment les agences de sécurité coopèrent et coordonnent leurs actions pour **identifier, prévenir, neutraliser** ou **contenir** les menaces terroristes, dans le but de promouvoir un environnement sécuritaire global pour les citoyens.

Coopération Interinstitutionnelle

- Toutes les agences ont :
 - Des mandats **principaux**.
 - Des mandats **secondaires**.
- Le spectre du terrorisme a une nature plutôt nébuleuse, en particulier le terrorisme intérieur.
- La lutte contre le terrorisme relève principalement des rôles secondaires de nombreux services, car l'élimination des facteurs du terrorisme en Afrique de l'Ouest relève en grande partie de domaines non cinétiques.

Conditions requises pour l'efficacité

- Respect mutuel - des mandats, des capacités, de l'expertise et du consentement - cela doit être délibéré/intentionnel.
- Transparence - pour renforcer la confiance et la cohésion.
- Tolérance ?? - intangible mais essentielle.
- Directives claires et séparation des rôles - dépend du leadership (supervision politique et technocratique).
- Dispositions constitutionnelles - définissant les responsabilités légales - Politiques/stratégies nationales Sy .
- Doctrinal/culturel - devenir une seconde nature.

Quelques domaines d'intérêt

- Structures d'alerte précoce - Structures de gouvernance inférieures - par exemple, les conseils de sécurité régionaux et de district (DISEC et REGSEC).
- Collecte d'informations - Partage d'informations - cibles variées, mais les bribes d'informations coordonnées permettent de dresser un tableau de la situation et conduisent à des mesures préventives ou à d'autres résultats souhaités.
- Protection des infrastructures nationales critiques et élaboration de stratégies de confinement.

Quelques domaines d'intérêt - Le Combat

- Liées à la migration.
- Liées au financement du terrorisme.
- Opérations d'information - élaboration et diffusion de récits alternatifs.
- Activités non cinétiques - domaine des interventions sociales.
- Stratégies de poursuite et de recherche des personnes d'intérêt.
- Phase d'arrestations, d'interrogatoires, de poursuites, de détentions, de sanctions, etc.
- Étapes de déradicalisation et de réintégration.
- Activités des comités de sécurité frontalière.

Quelques Défis

- Méfiance d'origine politique - dérivés de la politique de la corde raide.
- Différences doctrinales - cloisonnement de l'information - base NTK, etc.
- Capacités technologiques divergentes.
- Mandats qui se chevauchent ? - La tyrannie des meilleures pratiques.
- Rivalité institutionnelle - obstacles à la coordination.
- Les subtilités du commandement et du contrôle - parité des grades, etc.
- Attentes de la société/ignorance/ingérence politique.

Quelques Réflexions Pour la Croissance

- Soutien constitutionnel/sécurité/politiques de formation, etc. - imposer la coordination.
- Systèmes stables - apaiser les tensions.
- Formation et exercices conjoints - intégration du concept dans la formation de base.
- Base de ressources - centres/structures nationaux d'opérations conjointes.
- Éthique professionnelle - RSS.

Conclusion

- Les mécanismes constitutionnels/institutionnels de coopération ne sont pas suffisants.
- La confiance professionnelle, l'assurance et les actions délibérées sont plus convaincantes.
- Le leadership est essentiel, tant pour la coopération interinstitutionnelle au sein des États que pour celle avec les autres États.

Merci